



# Commission Locale de l'Eau du 24 Mars 2022

Compte-rendu

Le vendredi 24 mars 2022, à 16h30, dans le salon d'honneur de la mairie de Gravelines, sous la présidence de M. Ringot, en présentiel, s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa.

---

## Membres de la CLE présents :

---

### Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Conseil Régional des Hauts-de-France :
  - Mme Marie LERMYTTE-BAVAY
- Collectivités territoriales du Nord situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Nord) :
  - M. Gérard GRONDEL, Maire de Saint-Pierre-Brouck
  - M. Guy PRUVOST, adjoint au Maire de Brouckerque
  - M. Bertrand RINGOT, maire de Gravelines
  - M. Jean-Pierre LEFEBVRE, adjoint au maire de Hoymille
- Collectivités territoriales du Nord situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Pas-de-Calais) :
  - M. Thierry ROUZE, maire de Polincove
  - M. Jean-Marie LOUCHEZ, conseiller municipal d'Audruicq
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
  - M. Denis MEENS

### Collèges des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- Fédération départementale des chasseurs du Nord
  - M. Julien LUTTUN
- Association agréée de protection de l'environnement « Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est » :

- M. Michel MARIETTE
- Société « Lyonnaise des Eaux » :
  - Mme Charlotte LEMONIER

### **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas-de-Calais :
  - M. Benoit ANQUEZ
- Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord :
  - M. Pierre WILLERWAL
- Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement
  - M. Olivier PREVOST
- Grand Port Maritime de Dunkerque :
  - M. David LEFRANC

---

## **Participants non-membres de la CLE**

---

- M. Thierry FOURNIER, Grand Port Maritime de Dunkerque
- Mme Astrid DELBART, DDTM 59
- M. Vincent MAERTENS, Section de Wateringues du Nord
- Mme Fanny SERRET, Communauté Urbaine de Dunkerque
- M. Julien JADOT, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Mme Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie

---

## **Membres de la CLE excusés**

---

### **Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

- Conseil Départemental du Nord :
  - Mme Martine ARLABOSSE
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
  - Mme Sophie WAROT-LEMAIRE
  - Mme Delphine DUWICQUET
- Collectivités territoriales du Nord situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Nord) :
  - M. David BAILLEUL, Maire de Coudekerque-Branche
- Collectivités territoriales du Pas-de-Calais situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Pas-de-Calais) :
  - M. Bruno DEMILLY
- Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale :
  - M. Ludovic LOQUET
- Institution Intercommunale des Wateringues :
  - M. Christian DELASSUS

## **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie région Nord de France :
  - Le/la président(e) ou son représentant
  - Un(e) élu de la chambre régionale
- Union des Wateringues du Nord :
  - M. Bernard CALOONE
- Fédération de Pêche du Pas-de-Calais :
  - Le/la président(e) ou son représentant

## **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

- Mme Fabienne POIX, ARS

## **Ordre du jour :**

- Proposition d'une liste partielle des zones humides à restaurer/réhabiliter sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque
- Questions diverses

## **Début de la réunion :**

M. Ringot accueille les participants et les remercie pour leur présence.

## **Zones humides :**

### **Introduction :**

M. Ringot rappelle que lors de la réunion du 04 Mars 2022, il avait été proposé aux membres de la CLE deux options stratégiques pour adapter le SAGE aux nouvelles dispositions du SDAGE 2022-2027, concernant les zones humides. Ce dernier a d'ailleurs été arrêté par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 Mars. Ce SDAGE, par la disposition A-9.1, prévoit toujours la réalisation de la cartographie des zones humides à enjeux par les SAGE sur leur territoire. La disposition A-9.5 concerne quant à elle les règles en matière de compensation de zones humides. Comme cela a donc été évoqué le 04 Mars, des inquiétudes ont été identifiées pour les porteurs de projets en cours d'instruction, qui se retrouvent à cheval entre les deux SDAGE. Ceux-ci, à l'exemple du Grand Port Maritime de Dunkerque doivent ainsi se mettre en conformité avec le nouveau SDAGE. Le dossier du GPMD sera évoqué par la suite.

Il avait ainsi été décidé en CLE du 04 Mars 2022 de ne pas attendre la réalisation de la cartographie complète, mais de s'orienter sur la réalisation de listes partielles sur des secteurs prioritaires. Une méthodologie avait d'ailleurs été présentée (Compte-rendu de la CLE du 04 Mars 2022).

Il a été décidé d'étudier le projet CAP 2020 du GPMD, celui-ci étant en cours d'instruction, pour l'établissement de la première liste partielle du SAGE, sur son territoire. Le Port avait présenté un travail sur la base de la méthodologie du SAGE lors de la dernière réunion de la CLE.

Force est de constater que malgré le travail de qualité du groupe technique de la CLE, chargé d'affiner et d'appliquer la méthodologie validée en CLE, celui-ci n'est pas à ce stade terminé. Il est vrai que le délai (20 jours) était particulièrement court pour un travail réalisé habituellement sur plusieurs mois.

Compte tenu de la situation particulière du Port il est proposé de s'orienter sur la proposition que ce dernier va redévelopper durant cette CLE. Dans un premier temps, M. Mercier présentera les avancées du groupe

technique et les réflexions soulevées. M. Ringot souligne que ce travail n'est pas perdu et pourra être la base du travail d'inventaire pour le reste du territoire, ou l'établissement d'une nouvelle liste partielle, si cela s'avère nécessaire.

M. Ringot ajoute qu'il a pu s'entretenir en visio avec le Sous-Préfet de Dunkerque et a pu avoir de nombreux échanges avec les différents acteurs du dossier. L'opération du Grand Port est exceptionnelle et fait suite à un large débat public, qui a reçu un large consensus. En accord avec le Sous-Préfet de Dunkerque, il est possible de procéder comme cela a été évoqué précédemment pour l'établissement de la liste partielle des zones humides à restaurer sur le territoire du GPMD.

M. Ringot laisse la parole à M. Mercier pour présenter les avancées du groupe technique.

### **Avancées du groupe technique :**

- M. Mercier représente la méthodologie validée en CLE du 04 Mars 2022, ainsi que les avancées réalisées et les réflexions qui apparaissent et ralentissent le travail (Annexe).
- M. Mercier précise que la rédaction d'une note argumentative, accompagnant la liste partielle a été demandée. Celle-ci sera rédigée avec l'aide du groupe de travail et permettra de conforter la cartographie et les choix pris par rapport à celle-ci. La liste partielle a été demandée car nécessaire en cas de recours.
- M. Ringot remercie M. Mercier pour la présentation. Concernant la gestion du SAGE, il indique que celui-ci sera prochainement porté par l'Institution Intercommunale des Wateringues. Les EPCI doivent redélibérer pour validation, entre-autre, de ce point, ce qui retarde les échéances. Le SAGE pourra alors être épaulé par l'ingénierie du syndicat.
- M. Ringot laisse la parole à M. Lefranc.

### **Présentation du GPMD :**

- M. Lefranc remercie M. Ringot d'avoir permis la tenue de cette CLE dans ces courts délais et remercier les participants de cette CLE.
- M. Lefranc présente le contexte du GPMD (Annexe).
- Il laisse ensuite la parole à M. Fournier pour les éléments techniques et la définition des zones humides sur le domaine portuaire.

### **Discussion :**

- M. Ringot remercie les représentants du GPMD pour leur présentation et demande s'il y a questions, remarques ou observations. Il indique que cette méthodologie ne pourra pas être appliquée à l'ensemble du territoire du SAGE car il n'y aura pas ce niveau de détail sur l'ensemble du territoire.
- M. Mariette souligne l'approche cohérente par rapport aux enjeux. Il indique qu'il aurait été possible de prendre en compte le tamponnement des eaux salées comme enjeu. Le GPMD s'appuie sur son SDPN, mis à jour régulièrement. Le travail est de qualité et devrait répondre correctement aux demandes de l'instruction. Les associations environnementales sont donc favorables à ce projet.
- M. Ringot demande à M. Jadot son avis technique.
  - M. Jadot indique qu'il découvre la méthodologie et souligne la recherche de cohérence. Il est difficile pour lui de se prononcer d'avantage, n'ayant pas toute connaissance du sujet.
  - M. Ringot indique qu'en effet avec la restructuration actuelle de la CUD certains services se voient attribués des sujets qu'ils ne traitaient pas forcément avant, comme M. Jadot. La GEMAPI monte en puissance, le port de Gravelines passe sous gestion de la CUD avec les enjeux de dragage. M. Ringot demande s'il y a d'autres remarques.

- M. Prevost demande quelle est la surface de zones humides identifiées par le port.
  - M. Fournier répond qu'il y a entre 1 200 et 1 300 ha de zones identifiées.
  - Cela est confirmé par M. Ringot et M. Lefranc.
- M. Ringot soumet la liste partielle pour avis.

○ **La CLE donne un avis favorable à l'unanimité.**

- M. Ringot félicite le GPMD pour son travail. Il indique que la CLE pourra être amenée à suivre le travail de mise en œuvre des actions de compensation sur les zones identifiées.
- M. Lemaire demande s'il y a des recommandations issues du groupe de travail.
- M. Ringot indique que pourra être notée la recommandation de M. Mariette concernant l'interface eau salée / eau douce.
- Mme Delbart indique que lors des différentes réunions du groupe de travail, différents points et discussions ont été soulevés.
  - La première concerne le SDPN, qui est une donnée locale présentée par le GPMD et qui a fait l'objet d'un avis favorable du groupe de travail pour sa prise en compte. Son avantage est d'apporter des données précieuses dans l'analyse pour avoir une vision plus particulière du secteur portuaire et permettre l'élaboration de la cartographie en prenant en compte les données locales. Mme Delbart rappelle également que ce point est présent dans la méthodologie du SAGE qui avait été présenté le 04 Mars 2022 à la CLE.
  - La deuxième recommandation porte sur la robustesse de la carte. En effet, plus cette dernière est robuste, moins elle posera de question pour l'application opérationnelle pour l'instruction des dossiers d'autorisation environnementale. L'apport des données du GPMD a permis un enrichissement du travail en peu de temps. Il faut savoir que ces données précises ne sont pas disponibles sur l'ensemble du Delta de l'Aa. C'est pourquoi le travail de test de la méthodologie a été retenue sur l'échelle portuaire, car les données étaient disponibles. Néanmoins, la méthodologie se veut reproductible. Sa robustesse permettra par la suite de l'appliquer sur d'autres secteurs du territoire du SAGE. C'est ce qu'a recherché le GT quand il a réalisé l'analyse sur la base des travaux de comparaison de M. Mercier, analyse de comparaison de différents scénarios. L'objectif était bien ici de tester la robustesse de la méthode. La proposition du GPMD rejoint un des scénarios qui a été étudié par le GT. Ainsi cette convergence est intéressante mais des nuances sont certainement à apporter, car la présentation des scénarios n'a pas été approfondie par la suite. Des réponses pourront être apportées dans la note argumentative qui accompagnera la cartographie sur le territoire portuaire ou dans les travaux futurs d'élaboration de listes partielles sur d'autres secteurs ou la cartographie complète sur l'ensemble du SAGE. Il y a un besoin de cohérence. Quand le SAGE travaillera sur le reste du territoire, il devra exploiter l'expérience tirée du dossier du GPMD.
  - Le troisième point porte sur la note argumentative. Celle-ci va permettre de donner du sens aux décisions et partis pris pour la cartographie retenue. Il faut justifier ces choix. La présentation du GPMD apporte déjà beaucoup d'éclairages. Mais il est essentiel d'être transparent sur les choix et justifications. La note devra préciser que le travail sur la méthodologie s'est arrêté à l'avant-veille de la CLE mais pour autant ce travail n'est pas terminé. Il est important que le groupe de travail puisse intervenir pour finaliser la note argumentative à partir des éléments apportés par le GPMD et l'analyse comparative qui est en cours et portée par le groupe de travail et pouvant faire l'objet d'un échange futur. Une attention particulière devrait être portée sur l'exercice de superposition des données

existantes et surtout sur la qualité des données apportées. L'intérêt de pondération évoquée durant le GTa tout son sens. Cet exercice n'a pas été réalisé/finalisé avec les enjeux dans la présentation du GPMD, et doit l'être pour la constitution de la note argumentative.

- M. Ringot remercie Mme. Delbart pour la précision de ces propos et en prend acte.
- M. Ringot reformule la demande d'avis avec les recommandations évoquées précédemment.
  - **La CLE donne un avis favorable à la liste partielle du GPMD avec recommandations, à l'unanimité.**
- M. Ringot laisse la parole à M. Lefranc.
- Ce dernier remercie l'ensemble des participants et indique sa satisfaction quant à la validation de la cartographie. Il indique qu'aujourd'hui la CLE a démontré qu'elle est capable d'avancer et qu'il n'y a pas de raison de ne pas avancer sur le reste du territoire.
- M. Ringot remercie M. Lefranc et laisse la parole à M. Mercier.
- Ce dernier indique la poursuite du travail, l'affinage de la méthodologie pour son application sur le reste du territoire, les réflexions sur les besoins futurs pour l'élaboration de la cartographie complète (Bureau d'étude ?). Ces points seront traités en GT et présentés ensuite à la CLE.
- M. Ringot demande si des cartographies réalisées par les EPCI sont utilisables pour l'élaboration de la cartographie des zones humides.
  - La réponse est positive.

## Conclusion :

- M. Ringot remercie les participants du jour et clôt la séance.